

Europe Creative 2014-2020

Le programme de référence pour les acteurs culturels

Cadre financier du programme

1,6 Milliard d'Euros pour 7 ans et 28 pays

Culture	MEDIA	Instrument financier
30%	55%	15%

=> Augmentation de 10% comparé à la période 2007-2013

Pourquoi investir sur la culture ?

- Contribution des secteurs créatifs et culturels à la croissance européenne (4,6% du PIB pour 3,8% de la population active)
- Capacité du secteur à travailler dans la transversalité (liens avec d'autres secteurs clés du développement)
- Croissance plus importante que les autres secteurs économiques en temps de crise financière
- Le secteur créatif est entendu comme un outil essentiel dans une politique de sortie de crise

Mais de nombreux défis à relever pour la période 2014-2020...

Les défis pour le secteur culturel européen 2014-2020

- Des marchés de diffusion fragmentés et encore largement nationaux
- La nécessité d'élargir les publics de la culture
- Un accès restreint aux financements du fait de la méconnaissance du secteur par les institutions bancaires
- Peu de données statistiques européennes sur les secteurs culturels et créatifs – Difficultés pour les décideurs d'évaluer l'impact des programmes

Les objectifs d'Europe Creative

- Favoriser la promotion et la sauvegarde de la diversité culturelle et linguistique en Europe
- Renforcer la compétitivité des secteurs culturels et créatifs dans le cadre de la stratégie 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive
- Promouvoir et faciliter la mobilité des acteurs culturels et des publics à travers l'Europe
- Renforcer la capacité financière des acteurs du secteur et l'invention de nouveaux modèles d'affaires

Objectifs spécifiques pour la culture

- Promouvoir la circulation transnationale des œuvres et produits culturels et des acteurs créatifs;
- Favoriser le développement et l'élargissement des publics de la culture en particulier des jeunes et des personnes éloignées de l'offre culturelle;
- Contribuer à l'innovation et la créativité du secteur culturel, l'invention de nouveaux modèles d'affaire, l'utilisation des technologies numériques;
- Encourager la mise en œuvre de projets transversaux en lien avec d'autres secteurs

Les priorités pour la culture

- Actions contribuant au renforcement du secteur par le transfert de compétences et l'invention de nouveaux modèles de production
- L'internationalisation des carrières d'artistes sur le long terme
- La mise en réseau des acteurs pour favoriser les opportunités de coopération et d'ouverture des marchés
- Actions de tournées ou d'expositions internationales, festivals

Un programme simplifié

4 types d'appels à projet au lieu de 9 :

- Projets de coopération (38 Millions d'Euros sur 2014)
- Réseaux européens (3,4 Millions d'Euros sur 2014)
- Plateformes européennes (3,4 Millions d'Euros sur 2014)
- Traduction littéraires (3,57 Millions d'Euros sur 2014)

+ des actions spéciales conservées :

- Capitales européennes, prix culturels de l'UE, label européen du patrimoine

Les projets de coopération

- Smaller scale projects :

- 1 coordinateur + 2 coorganisateur (3 pays différents)
- 200 000 euros de l'UE (cofinancement à 60% maximum)
- 48 mois maximum

- larger scale projects :

- 1 coordinateur + 5 coorganisateur (6 pays différents)
- 2 000 000 euros de l'UE (cofinancement à 50%)
- 48 mois maximum

Critères d'éligibilité :

Pertinence des activités au regard des priorités, qualité du partenariat, communication et visibilité, qualité des actions menées

Les réseaux européens

Définition : Groupes structurés d'organisations (15 organisations de 10 pays différents) représentant le secteur et favorisant :

- la structuration du secteur
- l'acquisition de compétences pour faciliter les opportunités professionnelles
- la mise en œuvre des objectifs généraux du programme

Financement : 250 000 euros maximum par an pendant 3 ans
80% de cofinancement maximum

Exemples de réseaux : IETM, TransEuropeHalles, Banlieues d'Europe, Culture Action Europe

Les plateformes européennes

Définition : Organisations culturelles dont les objectifs sont de favoriser les talents émergents, encourager leur mobilité, contribuer à la visibilité européenne des artistes et développer des stratégies de label européen ou de marques

Critères d'éligibilité : 10 organisations de 10 pays différents, 30% d'artistes émergents présentés ou valorisés

Financement : 500 000 euros par an maximum pendant 3 ans
– 80% de cofinancement

Ouverture internationale du programme

Pays éligibles pour déposer une candidature :

- Les 28 pays membres de l'UE
- Les pays en voie d'adhésion, pays candidats
- Les pays de l'AELE (Accord de libre échange européen)
- La confédération helvétique sous réserve de signature d'un accord bilatéral
- Les pays relevant de la politique européenne de voisinage selon les modalités des accords cadres bilatéraux avec l'UE

Réinventer nos modèles productifs

- Renforcement des projets de recherche et formation artistique
- Proposer de nouveaux modèles de production des œuvres au sein de systèmes coopératifs en mouvement
- Développer de nouvelles formes de relation au public
- Inventer de nouvelles solidarités, complémentarités entre nous et avec d'autres secteurs économiques
- Défendre la fonction sociale de la création artistique et son rôle dans le développement des territoires

Planning de mise en oeuvre

Décembre 2013 : Parution des premiers appels à projets

Mars 2014 : Deadline pour les projets de coopération

Les réseaux et plateformes

Septembre 2014 : Résultats des appels à projet et début des premiers projets retenus

Octobre 2014 : Deadline pour les appels à projets 2014

Mars 2015 : Résultats des appels à projet 2014

Mai 2015 : Débuts des premiers projets retenus